



Decision de garde suite à intention depart outre mer de la maman

Par **Sophie**, le **14/03/2009** à **11:00**

bonjour à tous,
Pour vous résumer ma situation :
Mon mari s'est séparé de son ex-conjointe cela fait maintenant 4ans. Ils ont eu une petite fille qui fera bientôt 5ans.
Jusqu'à présent la garde se faisait en résidence alternée. (sans jugement puisque c'est une séparation de fait) En effet nos domiciles ne sont pas très éloignés et C'est un mode de garde qui convient très bien à cette petite.
Il y a quelques temps, sa maman nous a informé son intention de partir ds les 6 mois max avec son nouveau compagnon avec en 1er choix la Martinique. Petite parenthèse, il y a un deux ans elle nous annoncé qu'elle voulait demenager et certainement dans une autre region (chose qui ne s'est pas produite) puis il y a 2mois elle nous annonce qu'elle compte déménager cette fois ci en restant dans la region, d'ici 6mois a 1an et aujourd'hui c'est carrément les Antilles pour une durée minimum de 2ans ! Bref vous comprendrez bien l'instabilité de ses choix ...
Elle partirait en quittant son travail puisque c'est son nouveau compagnon qui aurait du travail la bas.
Bien entendu elle compte emmener la petite avec elle, chose que ne nous ne voulons pas . Je suis enceinte de 5mois et je ne vous cache pas la tristesse de la petite si elle ne voyait pas son frere. Elle se fait une joie de son arrivée !
Nous sommes allés consulter un avocat lors de permanences juridiques tenues non loin de notre domicile. Il nous a donc conseillé de faire un courrier au juge des affaires familiales en argumentant sur l'interet de l'enfant pour qu'il reste ici + demander l'interdiction de sortie du territoire NATIONAL de l'enfant + demander l'officialisation de la garde alternée si jamais elle décidait de ne plus partir aux Antilles.
Voilà un bref résumé.
Ma question ou plutôt mes questions sont : Vous êtes déjà trouvés dans ce cas la ? Envers qui le jaf tranchera t il ? Nous conseillerez vous de prendre un avocat ? Il nous demande 1500e pour l'affaire, que pensez vous de ses honoraires ??
Merci de votre aide a bientôt
Sophie